

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N° 2021/53

DECES D'UN ADOINT AU MAIRE, REPRESENTANT DE LA COMMUNE (MEMBRE TITULAIRE) AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ENERGIE DESIGNATION D'UN REMPLACANT

Date de la convocation :
10 décembre 2021

Le **Judi 16 décembre 2021 à 18h00**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de **Monsieur Etienne FERRANDI, Maire**.

Nombre de membres
composant l'Assemblée: **23**

Cette séance de travail est organisée en application de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire. Elle se déroule en salle polyvalente du pôle socioculturel de Trova de manière à répondre aux impératifs de distanciation.

Nombre de conseillers
en exercice : **22**

ETAIENT PRESENTS : M. FERRANDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POGGI, M BONARDI, M MERY, M. ALESANDRI, Mme CASALONGA-MARI, Mme CASASOPRANA, M. DEFENDINI, Mme FONTAINE, M. GONZALEZ, Mme MINVIELLE M. MORETTI, M. PERALDI, Mme ROMANI

Nombre de membres
présents : **16**

ETAIENT REPRESENTES :

Nombre de votants : **17**

M. MEZZACQUI (donne procuration à M. FERRANDI)

Quorum : **08**

ETAIENT ABSENTS : Mme AVOLIO, Mme FERRANDO, M. GUITERA, Mme PIETRI, Mme VALENTI

Secrétaire de séance :
M. MORETTI

Par délibération n° 2020/13 en date du 26 mai 2020, le conseil municipal désignait comme suit ses membres appelés à le représenter au sein du comité syndical du syndicat départemental de l'énergie :

En qualité de membres titulaires :

M. François Marie DOMINICI
M. Marc MERY
M. Jean Paul BONARDI
M. Jean François ALESANDRI

En qualité de membres suppléants :

M. Etienne FERRANDI
M. Jean Frédéric PELLEGRIN
M. Jean Luc MEZZACQUI
Mme Jessica AVOLIO

Du fait du décès de M. DOMINICI, représentant titulaire, il convient de désigner son successeur au sein de cette instance.

En raison de sa qualité de membre suppléant, M. Etienne FERRANDI est automatiquement désigné comme remplaçant de M. François-Marie DOMINICI.

Il appartient au Conseil Municipal de désigner un nouveau membre suppléant.

Monsieur le Maire propose la désignation de Monsieur Thomas Moretti.

DECISION

Sur exposé de Monsieur le Maire

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/13, portant désignation des représentants de la commune au sein du Comité syndical du syndicat départemental de l'énergie,

Considérant le décès de Monsieur François-Marie Dominici, membre titulaire,

Après, réunion du Bureau des Adjointes, le 7 décembre 2021,

PREND ACTE du remplacement de M. François-Marie DOMINICI par M. Etienne FERRANDI, en qualité de membre titulaire

DESIGNE M. Thomas MORETTI, membre suppléant.

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.
Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr*

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus
(au registre suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Etienne FERRANDI**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000061-20211216-2021_55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2021

Affichage : 20/12/2021